



ALSH CELAVU-PRUNELLI

PROJET PEDAGOGIQUE

Année 2022-2023





SOMMAIRE

<u>Introduction</u> : Qu'est-ce que le projet Pédagogique ?	p3
I. <u>Le territoire</u>	
1. La Communauté de Communes	p 4
2. Le contexte géographique et démographique	p 4
3. Politique action sociale du territoire	p 4
4. Un ALSH au cœur du rural, pourquoi ?	p 5
II. <u>La structure</u>	
1. La localisation	p 5
2. Les moyens humains	p 6
3. Le taux d'encadrement	p 6
4. Les moyens matériels	p 6
5. Le public accueilli	p 7
6. L'accueil pour les enfants en situation de handicap	p 7
7. Les périodes d'ouverture	p 8
8. Les objectifs du projet pédagogique	p 9
9. L'évaluation des projets	p13
III. <u>Le fonctionnement</u>	
1. Les partenaires	p 14
2. Déroulement d'une journée type	p 14
3. Les inscriptions	p 17
4. Les tarifs	p 17
<u>Conclusion</u>	p 18

Introduction



Qu'est-ce que le projet Pédagogique ?

Le projet Pédagogique est la Boussole du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) !

Il est l'expression des objectifs éducatifs de la structure et des moyens humains et matériels mis en place pour les atteindre.

C'est un document à partir duquel nous cherchons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALSH. Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument, une ligne directrice au service d'intentions éducatives visant à favoriser le bien-être, l'autonomie, et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit. Un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.

Evidemment, ce projet n'est pas figé et est amené à évoluer en fonction de l'évolution du public, de la structure, de la politique sociale, et des évaluations faites quotidiennement auprès des enfants et de leurs familles.

Ensemble pour l'éducation !

L'ALSH est bien un lieu dédié aux loisirs, mais il est important de préciser que le loisir sera considéré par l'ensemble de l'équipe comme un outil éducatif à part entière. C'est un outil différent, ludique et complémentaire « Apprendre en s'amusant ».

Le centre de loisirs s'intègre donc dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, la famille, et les partenaires extérieurs (clubs sportifs, associations diverses, services d'aide sociale à l'enfance, rééducateurs...).

Afin d'être en adéquation avec nos partenaires, le directeur rédige avec son équipe le projet pédagogique qui s'articule avec le projet éducatif de la structure, qui lui, est élaboré par l'organisateur (ici la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli).

Le projet pédagogique est un outil qui contribue à l'épanouissement et à l'émancipation des enfants sur le territoire, et à leur implication dans la vie sociale de leur micro-région.

Un outil avec plusieurs facettes :

- Un outil de conduite pour le centre de loisirs, précisant la mise en œuvre et les conditions d'accueil
- Un outil d'animation de l'équipe pédagogique. Les activités qui seront mises en place par l'équipe découleront directement des axes de travail réfléchis en amont et énoncés dans le projet pédagogique.
- Un outil de communication avec les parents, l'organisateur, et les partenaires.



1. La Communauté de Communes

La communauté de communes du Celavu Prunelli est née en 2017, suite à la dissolution de la communauté de communes de la vallée du Prunelli. Le périmètre de la Communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona a été étendu aux communes de Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana et Tolla, par arrêté préfectoral n°16-2053 du 25.10.2016. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) a pris la dénomination de Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Notre EPCI regroupe actuellement 10 communes, pour environ 9 000 habitants. Il est composé des communes suivantes : Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero.

2. Le contexte géographique et démographique

Le territoire du Celavu Prunelli a vu sa population passer de 4008 habitants en 1968 à 8550 en 2016. L'accroissement est plus rapide qu'en région (+114% contre +61% en Corse sur la même période). Cette tendance se confirme sur la période récente puisqu'entre 2011 et 2016, la variation annuelle moyenne de la population est deux fois plus importante que celle de la région (+2% contre 1%).

Sur le territoire du Celavu Prunelli, la population en âge d'être scolarisée dans le cycle du primaire a augmenté de 7,1% entre 2011 et 2016.

3. Politique action sociale du territoire

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dites d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et de la jeunesse ; et il s'agit là, d'un enjeu important pour les élus du territoire.

L'intercommunalité gère :

- Une crèche de 36 places sur la commune de Bastelicaccia,
- Une crèche de 20 places sur la commune d'Eccica Suarella,
- Une Maison des Jeunes multisite,
- Une convention a également été signée entre la Communauté de Communes et l'accueil de Loisir Sans Hébergement, I Zitelli di u Prunelli.
- Depuis 2006 est géré une Convention Territoriale Jeunesse et une Maison des Jeunes multisite a vu le jour en octobre 2021.



Les projets :

- Une micro-crèche est en cours de réalisation sur la commune d'Ocana
- Deux autres structures d'accueil de la petite enfance sont en projet sur les communes de Carbuccia et de Vero.

4. Un ALSH au cœur du rural, pourquoi ?

Suite au constat de l'évolution de la population dans notre Communauté de Communes, il nous paraît indispensable de proposer aux familles un accompagnement global adapté aux besoins de chacun, en profitant des ressources de notre territoire et dans le but de créer une dynamique d'animation jeunesse.

En complément de l'école et de la famille, les activités de loisirs encouragent la participation et la responsabilité de chacun, par l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté. Cette Accueil de loisir en plein cœur de notre région, suscitera, nous l'espérons, une cohésion de notre jeunesse locale et une attache indéniable à notre patrimoine et à nos racines.

II. LA STRUCTURE « ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT »

1. La localisation

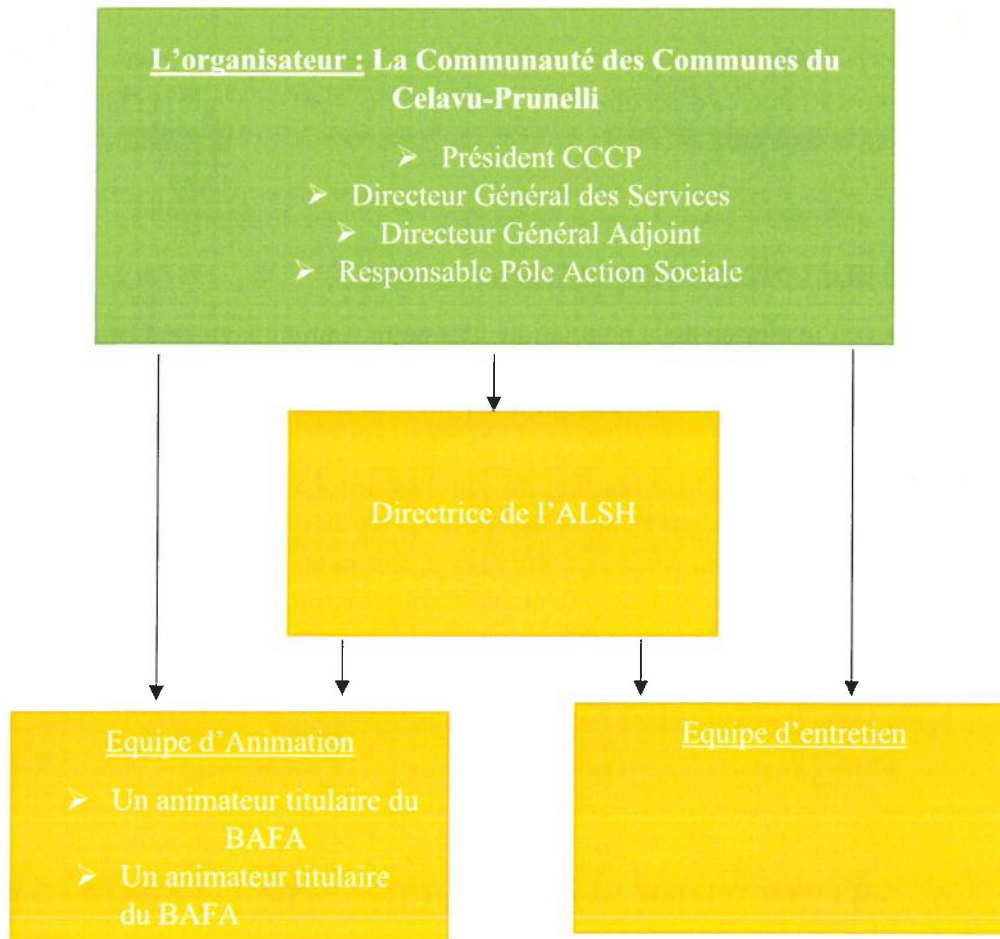
L'ALSH est rattaché au Pôle Action Social de la Communauté de Communes, il a vocation à accueillir les enfants résidants sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Sa résidence administrative est fixée à Bocognano, dont le bureau se situe dans le bâtiment de l'écomusée « U Palazzu », quartier Moraschi, au dernier étage (espace de travail partagé).

Les enfants seront accueillis dans les locaux de l'école maternelle et de la mairie de Bocognano.



Les moyens humains



3. Le taux d'encadrement

En accueil de loisirs extrascolaire, le taux d'encadrement est fixé à :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans



Les moyens matériels

Les locaux de l'ALSH pour l'accueil des enfants se situent également à Bocognano, mais sont quant à eux localisés dans le bâtiment de la Mairie et de l'école de la commune.

L'ALSH, en partenariat avec la Mairie de Bocognano, dispose :

- D'une salle d'accueil, avec différents matériels pédagogiques (jeux éducatifs, jeux d'imitations...)
- De 2 salles d'activités dont une avec un coin dédié à la détente, au repos et au retour au calme
- D'une cuisine et d'une salle de repas
- D'un local de stockage et de rangement du matériel
- De 2 espaces extérieurs distincts et clos pour les activités sportives, les activités extérieures et les temps de pauses.

5. Le public accueilli

L'ALSH du Celavu-Prunelli accueille 24 enfants âgés de 3 à 12 ans, répartis en deux groupes distincts selon leurs tranches d'âge :

- Groupe 1 : enfant de 3 à 6 ans
- Groupe 2 : enfant de 7 à 12 ans

6. L'accueil pour les enfants en situation de handicap

La Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap, dont la France est signataire, reconnaît aux enfants rencontrant ces difficultés le droit de « *participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives* » (Article 30.5.d).

De plus, en instaurant le principe de « *l'accès à tout pour tous* », la loi du 11 février 2005 fait de l'accueil collectif, quel que soit la nature du handicap et les difficultés qui en découlent, une obligation.

L'ALSH offre à tous les enfants un espace supplémentaire de progression et de développement dans un contexte complètement différent de l'école et/ou de la famille.

De plus, l'accueil des enfants en situation de handicap est perçu par notre centre comme un enrichissement pour tous, car c'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités que les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, et la solidarité dont la société a tant besoin.



Les modalités :

L'accueil sera possible après :

- Un entretien entre le directeur de la structure, les parents et l'enfant,
- La consultation et l'association au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ; Projet qui doit préciser les conditions des prises de repas, des interventions médicales et/ou paramédicales. Il définit également les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité ; ainsi que les protocoles d'urgence.
- Une rencontre et un échange entre l'équipe d'animation, l'enfant et sa famille
- Une sensibilisation de l'équipe d'animation au type de handicap.

7. Les périodes et horaires d'ouvertures

L'accueil de loisir sera ouvert les mercredis et lors des vacances scolaires.

Les horaires d'activités : 9h - 16h30

Possibilité d'accueil pour les familles qui le souhaitent :

- Le matin de 7h30 à 9h
- L'après-midi de 16h30 à 18h

Les mercredis, les enfants pourront être accueillis à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi).

Lors des vacances scolaires, l'accueil des enfants se fera uniquement à la journée.

Exemple de période d'accueil pour l'année 2022/2023 :

- ✓ Vacances de la Toussaint :
 - Semaine du 24 au 28 Octobre 2022
 - Semaine du 31 Octobre au 4 Novembre 2022
- ✓ Vacances de Noël :
 - Semaine du 19 au 23 Décembre 2022
- ✓ Vacances d'Hiver :
 - Semaine du 20 au 24 Février 2023
 - Semaine du 27 Février au 3 Mars 2023
- ✓ Vacances de Printemps :
 - Semaine du 17 au 21 Avril 2023
 - Semaine du 24 au 28 Avril 2023
- ✓ Vacances d'été :
 - Semaine du 10 au 13 Juillet 2023
 - Semaine du 17 au 21 Juillet 2023
 - Semaine du 24 au 28 Juillet 2023



8. Les objectifs du projet pédagogique

Objectif Général n°1 : Favoriser le développement et l'autonomie des enfants accueillis	
Objectifs Opérationnels	Outils et Moyens mis en œuvre
<p>⇒ <u>Respecter le rythme de vie des enfants</u></p> <p><i>Bien que le loisir soit considéré par l'ensemble de notre équipe comme un outil éducatif à part entière, le quotidien de l'ALSH se doit de rester ludique, récréatif, et adapté au rythme de chacun en fonction de sa tranche d'âge, de son état de fatigue, de ses difficultés éventuelles.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une écoute active de la parole de l'enfant, • Une observation bienveillante sur l'état de fatigue de chacun afin de permettre d'adapter nos activités en fonction des éléments observés • L'accès libre à un coin lecture/détente • Proposition de sieste pour les plus petits
<p>⇒ <u>Favoriser le bien-être des enfants par la sécurisation psychoaffective, et l'instauration d'une relation de confiance</u></p> <p><i>C'est à travers la sécurisation psychoaffective que l'enfant va trouver la force de s'épanouir, de grandir, d'explorer son environnement et de s'ouvrir au monde. Pour se sentir en sécurité, l'enfant doit pouvoir se rassurer de la présence de l'adulte référent. La confiance en soi, la tranquillité, le bien-être, l'épanouissement social, cognitif, psychomoteur sont les conséquences d'une bonne sécurité affective.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence physique et disponibilité psychique (écoute) de l'équipe d'animation • Empathie • Bienveillance • Mise en place d'un cadre structurant, de limites, d'attitudes éducatives stables afin de favoriser la prise de repères structurants et rassurants pour l'enfant.
<p>⇒ <u>Favoriser l'autonomie, l'expérimentation de l'enfant et développer la confiance en soi</u></p> <p><i>Il est important de laisser l'enfant faire ses propres expériences, d'être acteur de sa vie et de ses loisirs, afin qu'il puisse construire sa propre personnalité.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives • Formuler des demandes et des attentes adaptées à l'âge et aux compétences de l'enfant • Valorisation • Utiliser le jeu/ le faire semblant • Donner à l'enfant la possibilité de choisir • Utiliser le « faire-avec » et pas le « faire à la place » • Adapter le mobilier et l'espace afin de permettre aux enfants d'agir en toute autonomie



	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées.
<p>⇒ <u>Favoriser la socialisation de l'enfant</u></p> <p><i>Il est important pour l'enfant de trouver sa place parmi les autres et d'apprendre à vivre en groupe. Le développement de l'esprit d'entraide et de partage sera mis en avant dans notre structure.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, en équipe, d'activités sportives diverses Dans tous les moments du quotidien : Repas collectifs, temps de pause, temps d'accueil, activités, jeux ... Organiser des rencontres inter-centres
<p>⇒ <u>Développer la notion de citoyenneté, favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération, l'entraide, la mixité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Associer les enfants à la création du règlement intérieur du centre, Favoriser la mise en place d'activités éducatives qui développent la solidarité et la notion de partage, Proposer des temps d'échanges réguliers pour des débats, des discussions, des ateliers divers en rapport avec les notions de citoyenneté et d'entraide.

Objectif Général n°2 : Promouvoir la coopération éducative

Objectifs Opérationnels	Outils et Moyens mis en œuvre
<p>⇒ <u>Favoriser la participation des enfants à la vie de l'ALSH et leur permettre d'être acteurs de leurs loisirs</u></p> <p><i>L'objectif n'est pas seulement de recueillir la parole de l'enfant, mais aussi et surtout de la mettre en corrélation, dès que cela est possible, avec les activités proposées par la structure. Les attentes seront évidemment croisées avec les besoins exprimés par l'enfant et/ou sa famille, et ceux identifiés par l'équipe éducative.</i></p> <p><i>Les enfants seront partie prenante de la vie de leur structure, qui se veut participative</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe fera preuve de disponibilité à travers sa capacité à écouter, à dialoguer, à reformuler, pour permettre à l'autre de s'exprimer en toute confiance. Organisation de moments de débats, Permettre à l'enfant de faire ses propres propositions par des moyens adaptés à son âge (images, dessins...) Mise en place d'une boîte à idée disponible à tous et en continu Associer les enfants à l'agencement et la décoration des espaces qu'ils pourront investir pleinement, Permettre aux enfants de faire des choix concernant les activités auxquelles ils veulent participer (mode d'inscription)



	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets d'activités à l'initiative de l'enfant • Adapter, faire évoluer les activités en fonction des comportements et des retours des enfants.
<p>⇒ <u>Favoriser la participation des familles dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des activités</u></p> <p><i>Les familles représentent pour l'ALSH, un partenaire de travail privilégié, précieux pour accompagner au mieux les enfants. Ayant un regard aiguisé sur ces derniers, pouvant recueillir de manière plus approfondie le ressenti de leurs enfants concernant les activités proposées par la structure, leurs avis et leurs idées paraissent évidentes à prendre en compte. L'ensemble des familles pourra donc, si elle le souhaite, donner son avis et participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des activités.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions d'informations et d'échanges seront organisées régulièrement • Des questionnaires de satisfactions et de propositions seront distribués à l'issue de chaque période d'ouverture • Mise en place d'une plateforme interactive pour permettre une accessibilité pour tous aux informations de la structure • Personnel disponible et à l'écoute lors des temps de transitions (accueil du matin et départ) pour faciliter les échanges d'informations.

Objectif Général n°3 : Découverte du patrimoine local, et sensibilisation à sa protection

Objectifs Opérationnels	Outils et Moyens mis en œuvre
<p>⇒ <u>Mettre en place des activités en lien avec le milieu naturel, culturel et social de la microrégion</u></p> <p><i>Il nous apparaît évident, dans l'élaboration de ce projet pédagogique, de tenir compte de la localité de notre structure, de sa situation géographique, et des spécificités qui en découlent.</i></p> <p><i>Ainsi, permettre aux enfants accueillis de découvrir de manière plus approfondie la nature, la culture, et le tissu social sur notre communauté de communes constitue l'un de nos objectifs majeurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une liste exhaustive des opportunités de découverte naturelle, culturelle et sociale, présentes sur la communauté de communes. • Construire des projets pédagogiques qui favorisent les rencontres avec les artisans, les agriculteurs, les associations de notre territoire. • Organiser des rencontres inter-centres afin de promouvoir et faire découvrir notre patrimoine local
<p>⇒ <u>Proposer des activités en lien avec la protection de l'environnement</u></p> <p><i>L'ALSH s'engage à mettre en place, un ensemble de mesures destinées à sensibiliser le public aux gestes éco-responsables</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux gestes éco-responsables • Mise en place de poubelles de tri • Création d'un compostage partagé avec distribution de poubelles à compost aux familles et aux habitants des villages



la protection de la nature, qu'ils côtoient quotidiennement.

(partenariat avec le service technique de notre Communauté de Communes)

Objectif Général n°4 : Enrichir ses connaissances globales et s'ouvrir au monde

Objectifs Opérationnels	Outils et Moyens mis en œuvre
<p>⇒ <u>Découvrir et Enrichir ses connaissances quant à la pratique du sport</u></p> <p><i>Il est de notre devoir de montrer aux enfants et à leur famille l'importance de la pratique de l'activité sportive dès le plus jeune âge.</i> <i>Sur le plan psychomoteur, elle favorise le développement musculaire et l'acquisition de l'équilibre, de la coordination des gestes et de la précision. Elle aide l'enfant à prendre conscience de son corps et de la perception de celui-ci dans l'espace. Sur un plan psychologique le sport permet d'acquérir confiance, autonomie, esprit de décision et d'entraide. Il permet également de défouler le trop plein d'énergie et d'apprendre la maîtrise de soi. Sur le plan social, la pratique du sport permet de développer des relations amicales. La performance physique, le rôle au sein de l'équipe, et l'importance du travail d'équipe permettent aux enfants d'acquérir des qualités dans des domaines dépassant le simple cadre physique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer régulièrement la découverte d'un nouveau sport par le biais de mini stages (football, handball, escalade, judo, équitation, athlétisme...) • Mise en place de partenariat avec les clubs de sports de la région
<p>⇒ <u>Avoir accès à la culture, en utilisant les ressources du territoire</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités en lien direct avec notre territoire (découverte de sites historiques et culturels, randonnée pédestre...) • Aller à la rencontre des artisans, artistes, associations... présents dans notre région
<p>⇒ <u>Favoriser la curiosité, la créativité, l'imaginaire</u></p> <p><i>Les enfants ont une imagination particulièrement active. C'est une période intense où ils sont très curieux des autres et du monde qui les entoure.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer diverses activités sportives, culturelles et artistiques aux enfants • Proposer un panel de jeux d'imitation, de faire semblant... • Aller à la découverte de différents modes de vie par des



rencontres, des recherches, des histoires...

- Mise en place d'activités créatives libres où chacun pourra exprimer sa créativité
- Mise en place d'activités autour du livre et du conte dans le but de susciter l'intérêt pour la lecture (partenariat avec la médiathèque de Bocognano)
- Mise en place d'activités de « cuisine créative »

9. L'évaluation des projets

Une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin de la réajuster et/ou de l'annuler en fonction du résultat.

Nos projets et nos activités seront systématiquement évalués par l'équipe après chaque période de vacances, par l'observation, la réflexion permanente quant à la pertinence de l'action en cours, la remise en question des animateurs, les échanges avec les enfants et les familles par le biais de réunions, de débats, de questionnaires....

L'évaluation nous permettra donc d'avoir non seulement des retours sur la qualité et la pertinence des activités proposées, mais aussi de garder une certaine souplesse en fonctions des résultats de celle-ci et de réadapter nos projets.



III. LE FONCTIONNEMENT

1. Les partenaires

- Les parents, sont les premiers partenaires de notre structure. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, la communication avec les parents et leurs participations doivent être privilégiées.
- Les associations locales, sont des ressources sportives et culturelles. L'équipe peut s'appuyer sur ce tissu associatif pour privilégier des projets locaux qui permettent aux enfants de connaître le territoire de l'accueil de loisirs et favorisent l'ouverture d'esprit.
- Les structures locales accueillant des publics, comme les maisons de retraite, la crèche, l'accueil ados sont sollicitées pour les projets intergénérationnels. Ces projets favorisent la socialisation des enfants.
- Les artisans, les producteurs, les commerçants, les artistes qui sont installés dans les villages de notre Communauté de Communes.
- Les mairies et les élus locaux
- Les différents services de la Communauté de Communes (exemple le service technique pour la mise en place de projets éco-responsable)

A noter que notre répertoire partenarial sera sans cesse en évolution, car nous attachons une importance particulière à la mutualisation des compétences, au partage des installations et du savoir-faire de chacun de nos partenaires. Ainsi, nous ferons preuve, d'une volonté affirmée à la création d'un véritable réseau autour de la culture, du patrimoine, du sport ... dans le but de proposer aux enfants accueillis un panel d'activités toujours plus varié.

2. Déroulement d'une journée type

Horaires	Type d'activité	Description
7h30-9h	Accueil	Les enfants ont la possibilité d'arriver au centre de manière échelonnée selon les possibilités et l'organisation de chaque famille. L'accueil est un moment clé de la journée de l'enfant car il fait office de transition entre le domicile et l'ALSH. Ce temps est consacré à l'écoute et à l'échange entre les animateurs, les enfants et leurs familles. Afin de commencer la journée en douceur et dans le calme, les enfants sont ensuite dirigés vers divers petits coins ludiques et libres : dessins, jeux de société, coin lecture, jeux d'imitation...
9h-9h30	Temps d'échanges et collation	Un projet de « Collation du matin » sera mis en place, en partenariat avec une diététicienne.



		<p>Il aura d'abord pour but de proposer aux enfants qui se sont levés tôt de compléter leur petit déjeuner ; puis il permettra d'instaurer un rituel où les enfants et les animateurs pourront se retrouver afin d'échanger sur les divers projets et activités du centre et ainsi les faire évoluer.</p> <p>En effet, chacun aura une place centrale dans la vie de l'ALSH et sera force de proposition. Des outils seront mis en place afin de favoriser l'expression de chacun quelle que soit sa tranche d'âge (boite à idées, recueil d'attentes imagées, votes...).</p>
9h30-11h	Activités Educatives	<p>Les groupes seront répartis selon l'âge des enfants, et les activités mises en place selon les thèmes choisis par les enfants. Ces dernières seront en lien direct avec les projets éducatifs et pédagogiques de notre structure (découverte de notre patrimoine locale, sport, ateliers de création...).</p> <p>Elles pourront se dérouler dans les salles d'activités, à l'extérieur sur les 2 agrès réservés à cet effet, ou dans différents lieux du village et de la micro-region (exemple : Médiathèque, Stade Municipale, Monuments historiques et sites patrimoniaux ...).</p> <p>Des temps de pauses réguliers seront proposés aux enfants afin de respecter le rythme de chacun et de favoriser le plaisir dans l'activité.</p> <p>Les enfants seront acteurs de l'activité, ils participeront à sa mise en place, à son déroulement, à son rangement et à son évaluation le cas échéant.</p>
11h-11h45	Pause	<p>Les temps de pause « libre » donnent aux enfants la possibilité de courir, de se défouler et de dépenser toute l'énergie qu'ils auront gardée lors des activités plus structurées de la matinée.</p> <p>C'est un moment à ne pas négliger dans la journée de l'enfant, car il permet de développer l'imaginaire et la créativité de chacun au travers de la mise en place de jeux. Ce temps libre permet également d'améliorer la motricité globale mais aussi de développer les compétences socio-émotionnelles. En effet, c'est souvent l'occasion d'apprendre et de mettre en pratique les habiletés sociales comme le partage, les échanges, les concessions et le simple fait de s'entendre avec les autres.</p>
11h45-12h	Retour au calme	<p>Retour au calme à l'intérieur, passage aux toilettes, lavage de mains...</p> <p>Ce petit rituel marque la fin d'un moment fort de la journée (l'activité du matin), il sert de transition et de repère temporel précieux pour les plus petits.</p> <p>Les mercredis, c'est à ce moment-là que les parents pourront venir chercher leur enfant inscrit uniquement le matin.</p>
12h-13h	Repas	<p>Les repas seront fournis par les familles. Ils pourront être consommés froids ou réchauffés. Une cuisine avec réfrigérateur et micro-onde sera mise à disposition du personnel encadrant afin de conserver au frais les repas et de les réchauffer avant d'être servi aux enfants.</p> <p>En plus de satisfaire un besoin physiologique, le temps de repas revêt aussi un aspect social fondamental. Il permet d'abord à l'enfant d'acquérir des règles sociales comme le fait de rester à table par exemple. Le repas revêt un rôle dans le processus de socialisation car au cours de ceux-ci, l'enfant apprend à se connaître, et à apprivoiser ses sensations. Il permet également</p>



		<p>d'entrer en relation avec les autres, que ce soit avec les adultes qui l'accompagnent, ou avec ses pairs.</p> <p>Afin d'être sensibilisé à l'hygiène et ainsi acquérir de bons réflexes au quotidien, chaque enfant aura dans son casier sa brosse à dent et son dentifrice. Il pourra aller se brosser les dents après le repas.</p>
13h-14h environ	Temps calme Sieste	<p>-7/12ans : Un temps calme libre sera proposé aux enfants de cette tranche d'âge, permettant à chacun de digérer et de se reposer dans de bonnes conditions. Ce moment offre à l'enfant la possibilité de souffler par rapport à la vie en collectivité, de s'isoler s'il en ressent le besoin, de lire, d'écouter de la musique douce...</p> <p>-3/6 ans : Un moment de repos sera proposé aux enfants de cette tranche d'âge, ils seront dirigés vers le dortoir où les animateurs veilleront à ce que ce moment soit le plus agréable possible avec proposition d'une histoire racontée ou un support audio, une relaxation...</p> <p>Après le temps de repos impartie à chacun, les enfants pourront regagner les salles d'activités à leur rythme et laisser à ceux qui dorment, le temps de se lever de façon échelonnée selon leur besoin de sommeil.</p> <p>Il est important de rappeler à ce moment-là que l'ALSH reste un espace de loisir et de détente où le rythme de chacun doit être pris en compte et respecté afin de favoriser le bien-être psychologique et physique des enfants.</p>
14h - 15h45	Activités Educatives	Activité de l'après-midi suivant le même principe que celle du matin (sortie, découverte du patrimoine locale, activité sportive, créative...)
15h45-16h30	Gouter + Bilan de la journée avec les enfants	<p>Moment convivial autour du goûter où chacun pourra exprimer ses ressentis quant à la journée passée, critiquer et proposer des solutions aux difficultés rencontrées.</p> <p>C'est l'occasion pour les enfants de se projeter dans l'évolution d'un projet en cours ou d'en inventer un nouveau...</p> <p>Afin que chaque tranche d'âge puisse participer à cet échange, les outils seront adaptés pour les plus petits par des images, des pictogrammes, des smileys, des photos...</p>
16h30 - 18h	Accueil du soir/Jeux libres	<p>Mise en place de divers petits coins ludiques et libres (jeux de société, dessins, livres...) ou de jeux d'extérieurs (ballons, jeux libres...) en attendant les parents.</p> <p>Départ des enfants échelonnés.</p>

Selon certains projets éducatifs, nous serons amenés à nous déplacer dans toute notre micro-region ainsi qu'aux alentours (exemple : cirque, escalade, accrobranche, randonnées diverses, visites de musées, rencontres inter centres....). Les horaires ainsi que les temps d'accueils resteront inchangés mais le contenu sera bien entendu adapté à la sortie du jour.

Les inscriptions



❖ Le dossier d'inscription à l'ALSH

Les dossiers d'inscriptions seront distribués dans toutes les écoles de la Communauté de Communes. Les familles habitant le territoire auront également la possibilité d'en récupérer un auprès de leur Mairie ou directement dans le bureau administratif de l'ALSH.

Le dossier d'inscription permettra de recueillir toutes les informations concernant l'enfant :

- Identité de l'enfant
- Identités des responsables légaux
- Adresses/adresse mail/numéros de téléphone
- Personnes à prévenir en cas de besoin
- Renseignements médicaux
- Autorisation de sortie
- Autorisation de droit à l'image
- Pièces à fournir (photocopie du carnet de vaccinations, attestation de domicile)

❖ La fiche d'inscription aux activités

Les fiches d'inscriptions aux activités de vacances et aux mercredis seront également distribuées aux familles par le biais des écoles, des Mairies, par mail (une fois l'enfant inscrit au centre) ou pourront être directement récupérées au bureau de l'ALSH.

Elles devront être rendues 4 semaines avant le début des vacances.

4. Les tarifs

La tarification sera évaluée par rapport au quotient familial de chaque famille.



Conclusion :

Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement LEURS loisirs en toute sécurité et dans des conditions adaptées à leurs âges, leurs compétences, et leurs attentes. L'objectif de l'ensemble de l'équipe sera de permettre aux personnes accueillies d'être les auteurs et les acteurs de leurs quotidiens au sein de la structure.

L'ALSH se doit d'être un lieu vecteur de moments de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel.

Une citation de Maria Montessori, célèbre pédagogue, illustre très bien dans quelle démarche pédagogique nous comptons nous inscrire auprès des enfants :

« Apprends-moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne sois pas absent ».

